

TITRE

N° AC16

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2023

REPAS À 1 EURO POUR TOUS LES ÉTUDIANTS - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC16

présenté par

M. Portier, M. Bazin, M. Dubois et Mme Valentin

TITRE

Rédiger ainsi l'intitulé :

« Assurer un engagement bénévole des étudiants, en contrepartie d'un repas à un euro ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est temps que la politique nationale en matière de solidarité, source de charges financières pour l'État, soit source d'équilibre entre droits et devoirs. Pour cela, le bénéficiaire d'un repas à un euro pour tous les étudiants doit être compensée en nature, et notamment par l'engagement bénévole de leurs bénéficiaires. Certes, tous les étudiants n'ont pas la capacité d'assurer la prise en charge de leurs frais de repas, mais ils ne peuvent rester simples consommateurs. Ils sont en capacité de pouvoir donner de leur temps en contrepartie de la solidarité nationale. De plus, cette ouverture au monde du travail et à la vie associative pourra leur permettre d'acquérir des savoir-faire et des savoirs être indispensables dans leur future vie professionnelle.